

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Contexte du débat d'orientations budgétaires	2
1. Le Débat d'Orientations Budgétaires	2
2. Présentation de la collectivité et de l'eau potable en Ille-et-Vilaine	2
3. Le contexte économique et budgétaire	5
Rétrospective des dépenses et recettes	6
4. Evolution des recettes	6
5. Evolution des dépenses depuis 2017	8
6. Etat de la dette du SMG-Eau35	9
7. Evolution la trésorerie de 2016 à 2024	10
Evolutions budgétaires et comptables en 2025	11
Création du budget annexe AVA : prospective des dépenses et recettes	12
8. Objet du budget annexe	12
9. Remboursements de la dette portée par le budget annexe	12
10. Equilibre du budget annexe	13
Budget principal : prospectives des recettes en dépenses	14
11. Evolution prévue des recettes du budget principal en 2025	14
12. Evolution des dépenses de Fonctionnement (hors subventions)	15
13. Evolution du service et de la masse salariale	16
14. Evolution prévue des dépenses d'investissement et de la dette	17
15. Evolutions des participations auprès des adhérents	17
Bilan : perspectives financières du SMG-Eau35	21
16. Les prospectives de recettes et de dépenses du SMG-Eau35	21
17. Evolution attendue du solde d'exécution annuel	23

Contexte du débat d'orientations budgétaires

1. Le Débat d'Orientations Budgétaires

Le Comité Syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du code général des collectivités territoriales.

La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes de + de 3 500 habitants. Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

Le DOB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue compléter la disposition et précise en son article 107, le contenu d'un rapport que le Président doit présenter au Comité à l'occasion du DOB

- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette
- La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel.

Le rapport d'orientation budgétaire doit être joint à la délibération.

2. Présentation de la collectivité et de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

Le SMG-Eau35

Le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG-Eau35) est un syndicat mixte ouvert regroupant 8 collectivités compétentes en eau potable (syndicats mixtes et communautés de communes), ainsi que le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. Il couvre l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine.

Le SMG-Eau35 agit en matière d'eau potable dans les domaines suivants :

- Le pilotage du schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable
- La réalisation d'un Observatoire de l'Eau Potable
- Le financement des ouvrages de sécurisation de l'alimentation en eau potable, réalisés principalement par ses adhérents
- La maîtrise d'ouvrage du projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique ;
- La protection de la qualité des ressources en eau potable,
- L'amélioration de la gestion des ressources en eau potable du point de vue quantitatif
- Les actions de maîtrise des besoins en eau potable

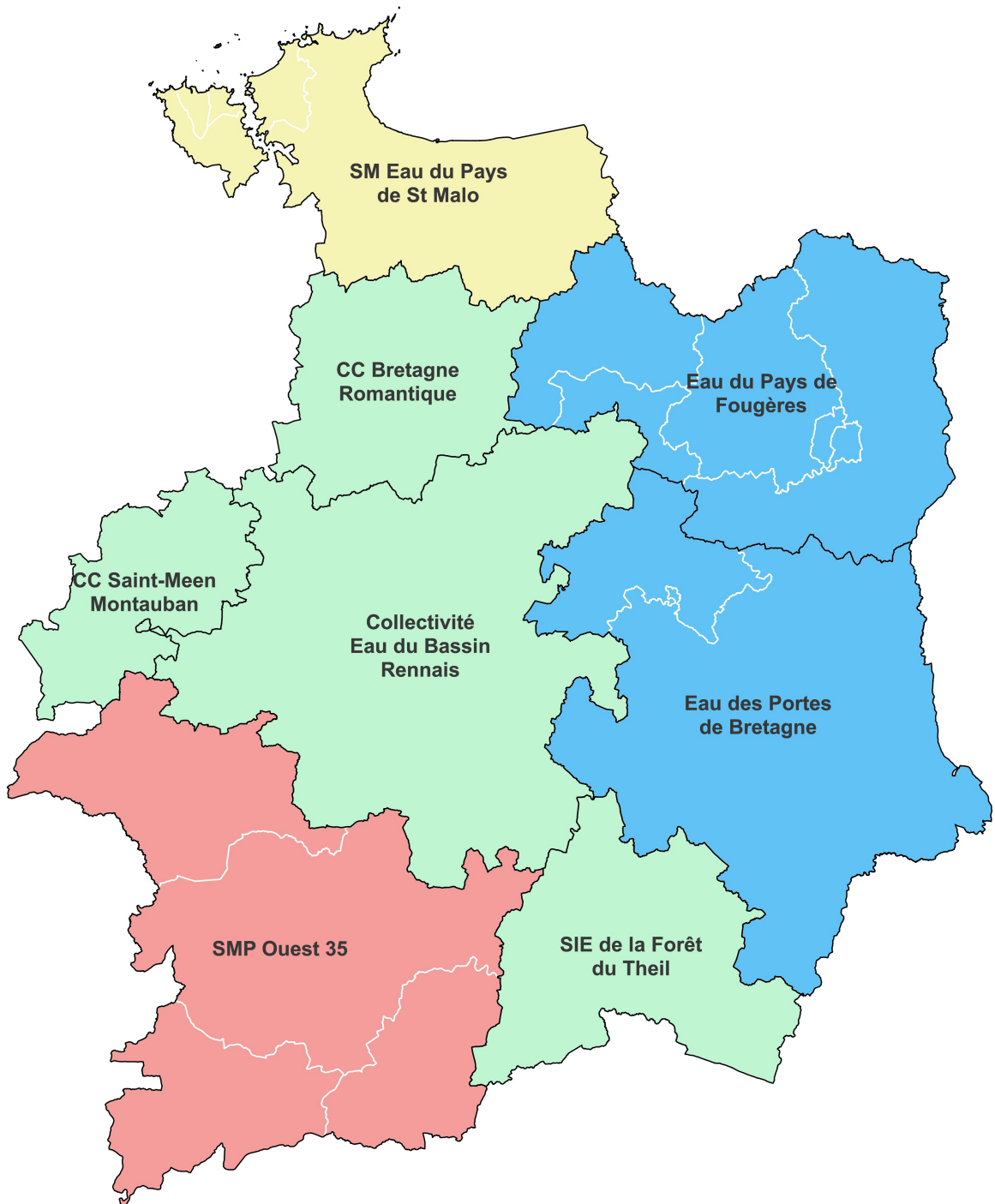
Le fonds géré par le SMG-Eau35 est alimenté par une surtaxe prélevée sur tous les volumes d'eau potable consommés en Ille-et-Vilaine. La surtaxe s'élève à 0,18€/m3 depuis 2024.

Le département d'Ille-et-Vilaine

- Le département d'Ille-et-Vilaine compte 1,133 millions d'habitants (populations légales 2025) et connaît une **forte augmentation de sa population**.
- Le département compte 13 communautés de communes, 4 communautés d'agglomération et 1 métropole, réparties dans 7 pays.
- 14 EPCI ont la compétence eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020. Certains exercent la compétence mais la plupart délèguent à des syndicats. Les autres communautés de communes devront prendre la compétence en 2026 au plus tard, sauf changement législatif.
- On a observé une baisse importante du nombre de collectivités distributrices en 2020. Globalement, le nombre de collectivités compétentes en eau potable est passé de 59 en 2014 à 24 en 2020

Le SMG-Eau35 et l'eau potable

- Hausse de la consommation d'eau potable en Ille-et-Vilaine de +1,5 à +2% par an entre 2014 et 2022, mais baisse observée depuis 2022
- Révision du schéma départemental AEP en 2023 avec définition d'un programme de travaux
- Mise en service de l'Aqueduc Vilaine Atlantique en 2024
- Nouveaux dispositifs pour les actions qualité/ quantité : PSE, captages prioritaires...



L'organisation territoriale de l'exercice de la compétence "eau potable"
Loire-et-Vilaine (situation 2024)

- Compétences des adhérents SMG Eau 35**
- Producteur en totalité / Distributeur en totalité
 - Producteur en totalité / Distributeur partiel
 - Producteur en totalité
 - Producteur partiel

- Collectivité de base
- Adhérent SMG Eau 35
- Limite de l'exercice de la compétence "Eau potable"



Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2024) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2024



3. Le contexte économique et budgétaire

Plusieurs paramètres macro-économiques sont à prendre en compte pour l'évolution de la collectivité

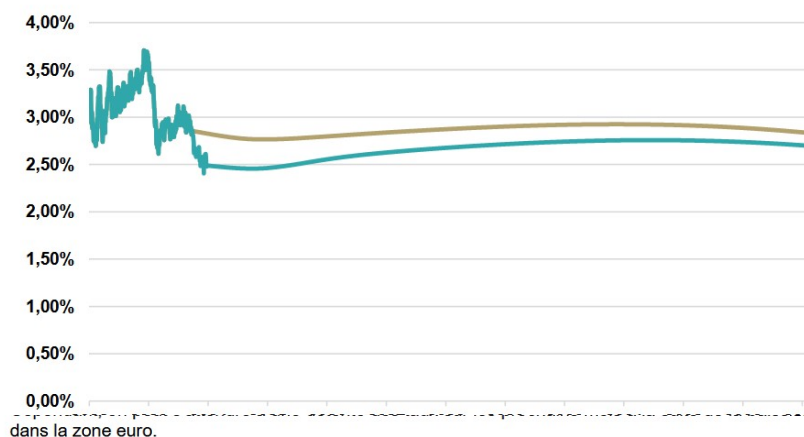
L'évolution du prix de travaux

Evolution des indices TP en 2024 par rapport à		2023	2022
TP10b	Canalisations sans fourniture de tuyaux	2,2%	7,2%
TP03a	Grands terrassements	2,0%	6,9%
TP05a	Travaux en souterrains traditionnels	0,9%	5,3%
TP05b	Travaux en souterrains avec tunnelier	0,8%	6,8%
TP10c	Réhabilitation de canalisations non visitables	0,6%	-4,2%
TP01	Index général tous travaux	0,5%	2,7%
TP02	Travaux de génie civil et d'ouvrages d'art neufs ou rénovation	0,5%	2,3%
TP10f	Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux avec fourniture de tuyaux multi-matériaux	0,3%	5,3%

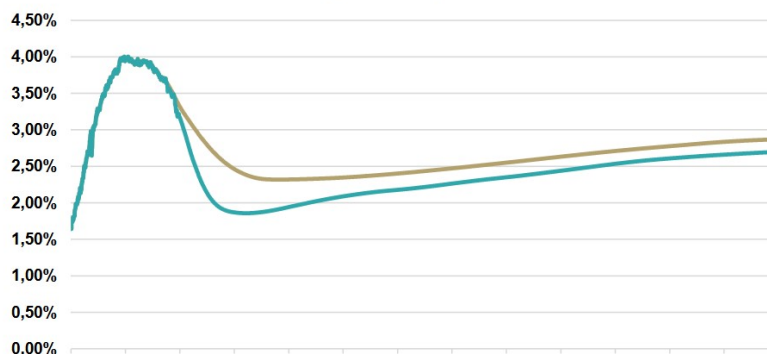
(source : fntp)

L'évolution des taux d'intérêt

Historique et anticipés du taux fixe 15 ans (hors marge banc)



Historique et anticipés de l'Euribor 03 mois



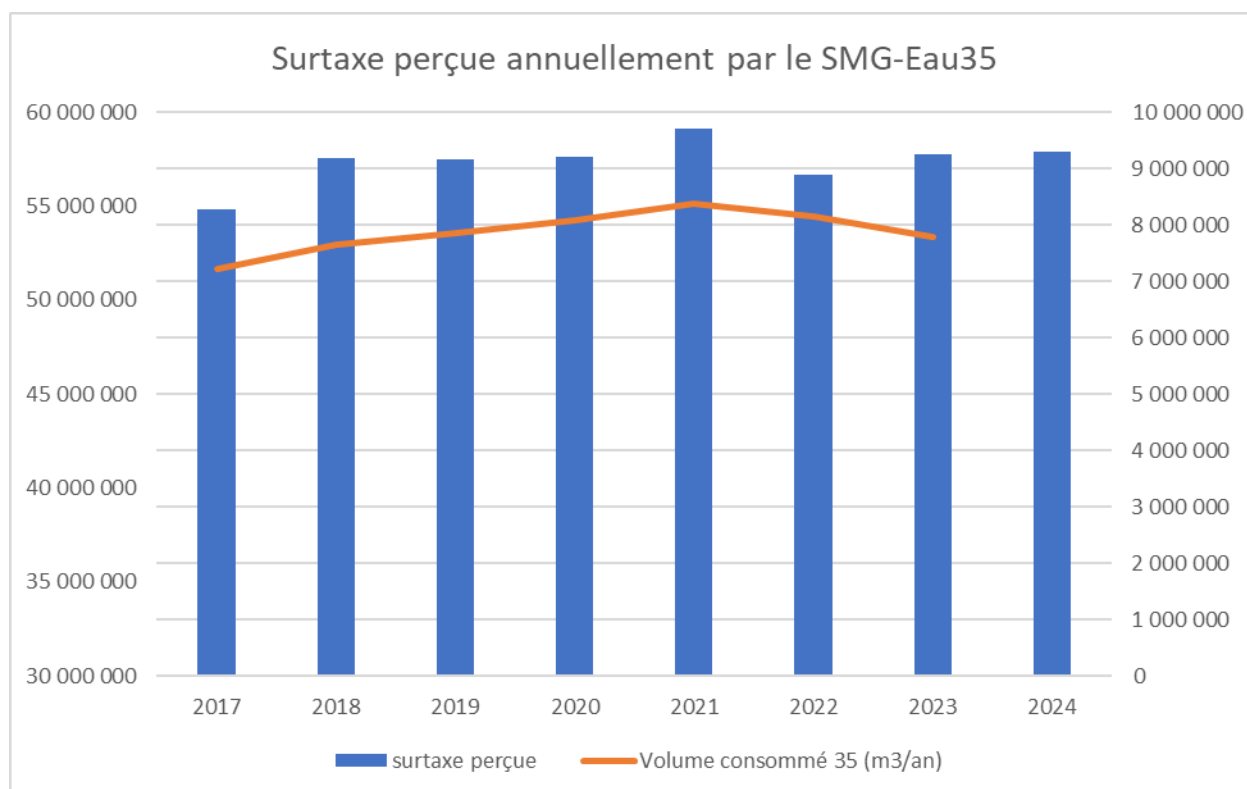
Par ailleurs, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a élaboré son 12^e programme d'aides pour les années à venir. Aucun financement n'est prévu sur les ouvrages de sécurisation, excepté pour les projets de réutilisation d'eau traitée. Par contre, certains financements accordés sur l'animation agricole sur le département seraient remis en cause.

Rétrospective des dépenses et recettes

4. Evolution des recettes

La surtaxe prélevée par le SMG-Eau35 s'élève à 0,18€/m³ d'eau consommé depuis 2024, contre 0,17€/m³ précédemment.

Le graphe ci-dessous présente l'évolution des recettes du SMG-Eau35. Le reversement de la surtaxe payée transite par plusieurs opérateurs (exploitants, collectivité distributrice, éventuellement Syndicat de production, SMG-Eau35). Sa collecte par le SMG-Eau35 est donc décalée par rapport au paiement par les abonnés.

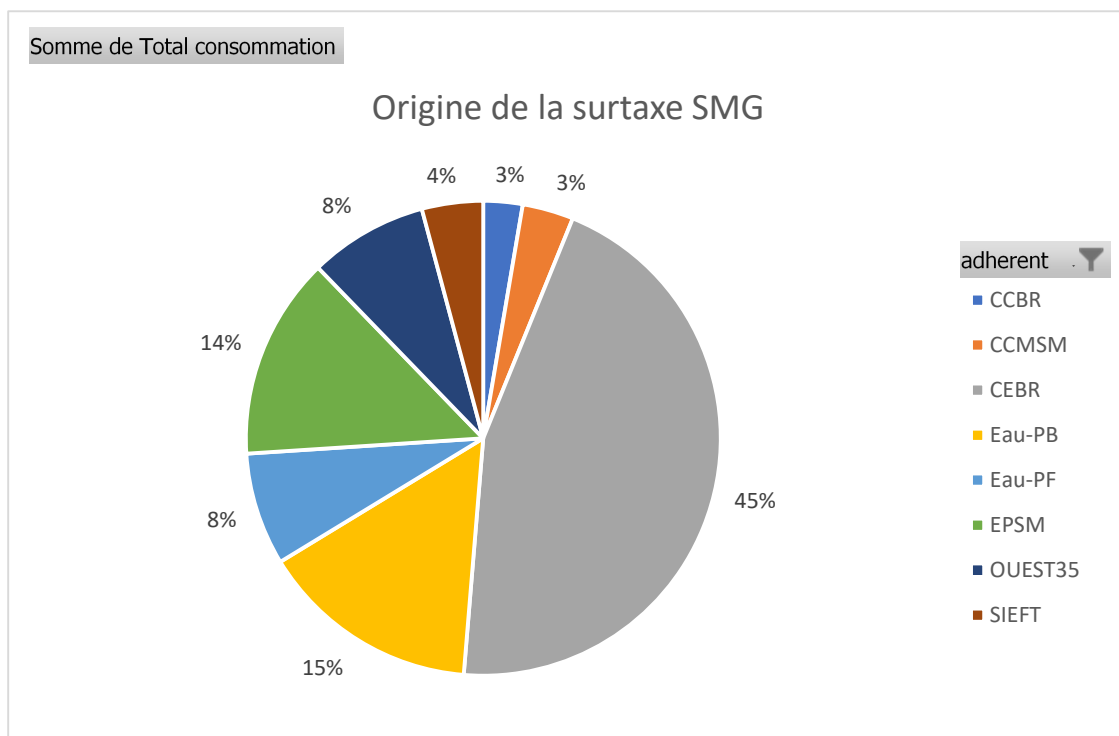


Encaissements de la surtaxe / Montants arrêtés au 6/1/2025

Les délais de remontée de la surtaxe sont très variables d'un secteur à l'autre. Ainsi, la surtaxe adossée aux volumes d'eau vendus en 2023 et 2024 n'est pas encore totalement recouvrée par le SMG-Eau35.

Il reste aujourd'hui à collecter environ 5,7 M€ € correspondant aux volumes vendus de 2024

En moyenne interannuelle, l'origine géographique de la surtaxe est strictement proportionnelle aux volumes d'eau consommés sur les différents secteurs du département (calcul 2023) :



Origine géographique de la surtaxe prélevée par le SMG-Eau35

5. Evolution des dépenses depuis 2017

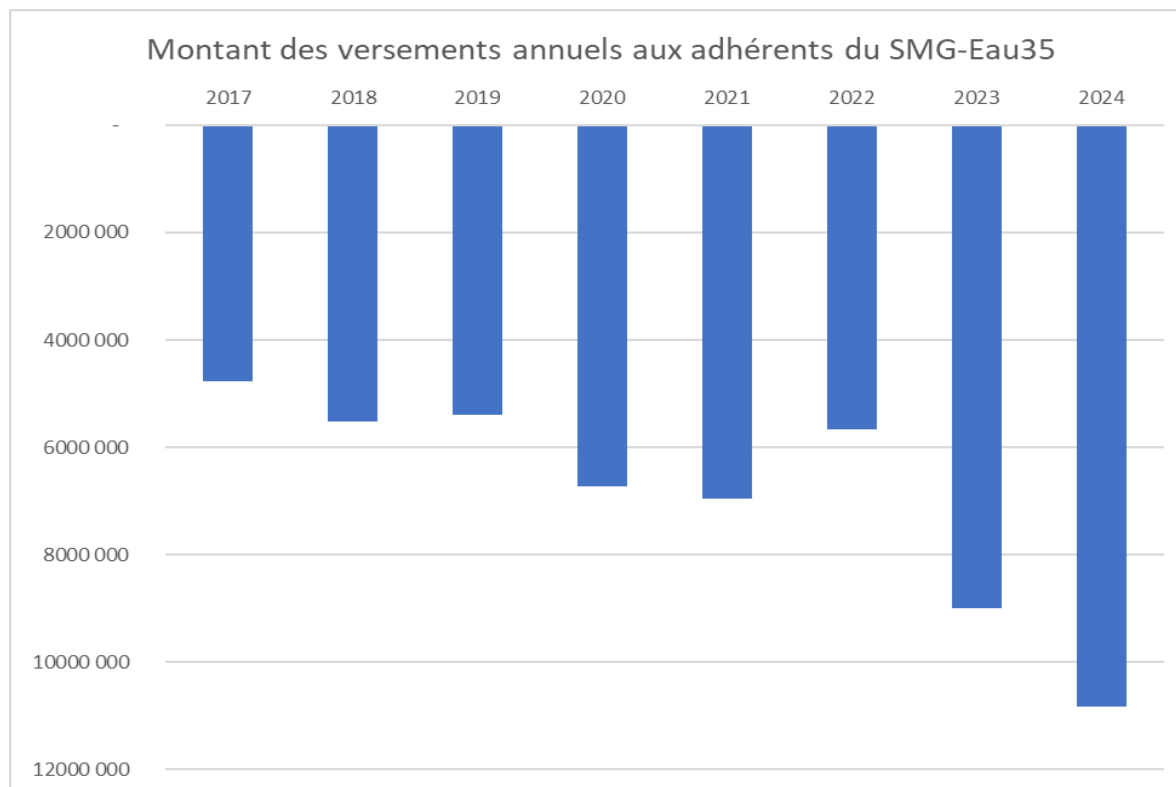
Versements aux adhérents

Les versements correspondent à la participation aux remboursements d'emprunts, aux financements directs des travaux et, dans une moindre mesure, aux versements pour les actions qualité/ ressources.

Le montant total des versements en 2024 dépasse pour la première fois 10 M€ et s'élève à **10 829 000 €**.

La hausse observée en 2024 est liée principalement :

- Au poids croissant des versements pour les subventions d'emprunts des adhérents :
 - ~6 000 000 € versés en 2024
- Au versement du solde des subventions directes pour l'usine de Rophemel et l'usine de Fougères :
 - 1 500 000 € versés en 2024
- Au versement en fin d'année des participations pour le renouvellement des réseaux de distribution sur Eau du Pays de Fougères et la CC-Bretagne Romantique :
 - 950 000 € versés en 2024



Données arrêtées au 6/1/2025

Engagements financiers du SMG-Eau35 (subventionnement des emprunts des adhérents)

Les principaux travaux sont financés depuis une douzaine d'année par remboursement des annuités d'emprunt (capital + intérêts). A ce jour, **l'équivalent du capital restant couvert par le SMG-Eau35 est de 50,6 M€** (emprunts couverts par le SMG hors AVA).

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes d'emprunt
50,6 M€	2,72%	16 ans et 11 mois	8 ans et 8 mois	31

Dépenses d'investissement du SMG-Eau35 : l'Aqueduc Vilaine Atlantique

Les travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, ont généré d'importantes dépenses entre 2022 et 2024. Il reste quelques dépenses à prévoir sur 2025.

Le montant total de dépenses d'investissement s'étale entre 2022 et 2024 et devrait s'élever à **38,1 millions d'euros HT (part SMG-Eau35)**, liés au projet de l'Aqueduc Vilaine Atlantique.

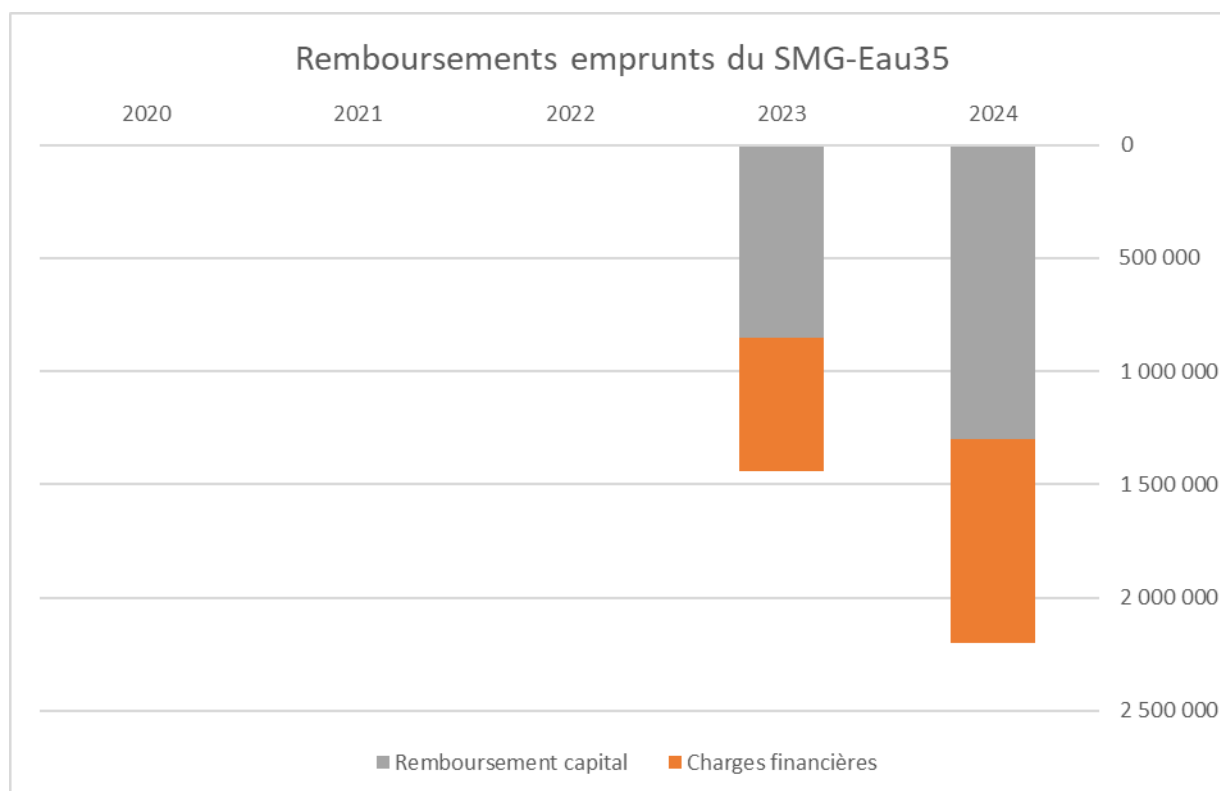
Cet ouvrage est financé :

- Par emprunt (30M€),
- Par mobilisation de la trésorerie du SMG-Eau35 : ~8 M€ en 2023 et 2024
- Par le remboursement d'Eaux et Vilaine pour la partie qui lui sera rétrocédée (convention de maîtrise d'ouvrage déléguée)
- Par récupération de la TVA sur l'ensemble du projet (en 2023- 2024)

6. Etat de la dette du SMG-Eau35

Le SMG-Eau35 a souscrit en 2023 et 2024 des emprunts à hauteur de 30 M€ pour le financement des travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique :

- 1 emprunt à taux fixe de 10 M€ sur 20 ans
- 1 emprunt à taux variable adossé au taux du livret A de 20 M€ sur 40 ans

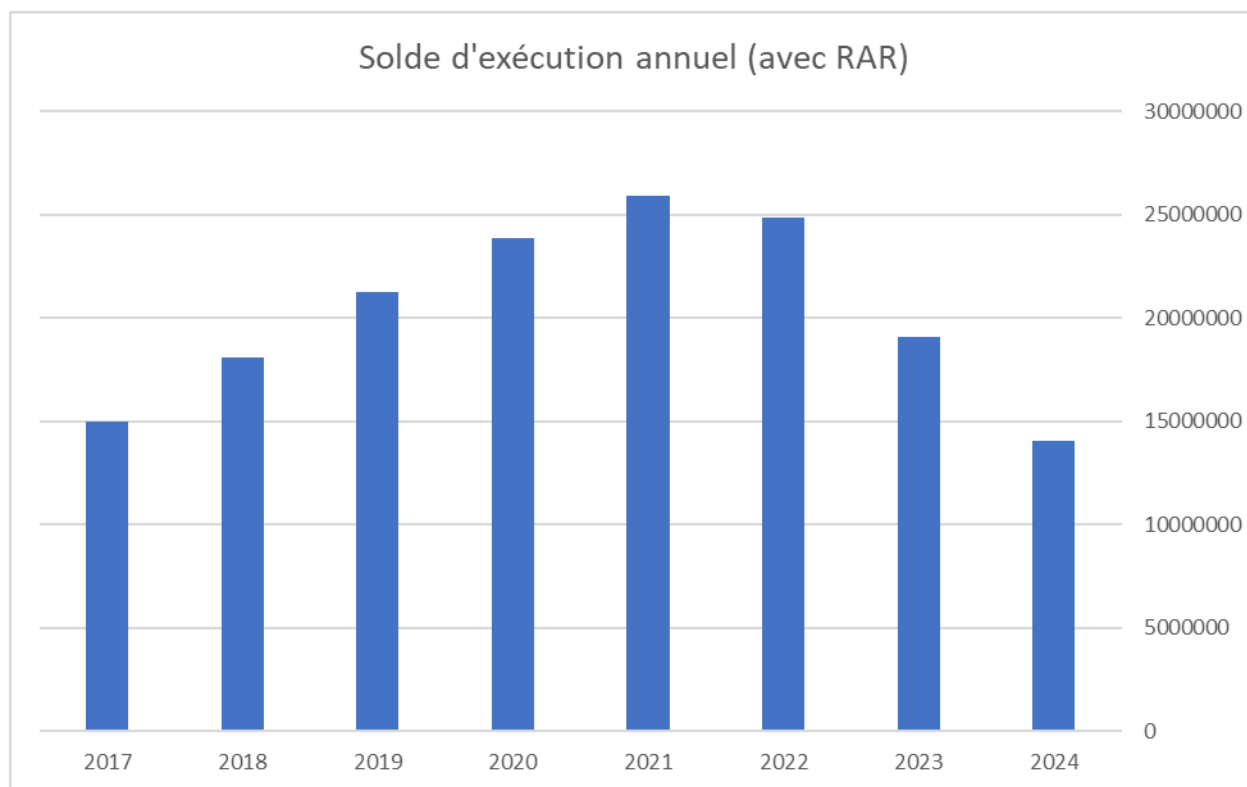


A ce jour, le capital restant dû de la dette propre au SMG-Eau35 s'élève à 28,2 M€. Les remboursements ont débuté en 2023 et ont augmenté significativement en 2024 pour dépasser 2 M €/an.

7. Evolution la trésorerie de 2016 à 2024

La trésorerie du syndicat a connu une forte progression entre 2016 et 2021, principalement due à des décalages de réalisation de gros ouvrages par rapport aux prévisions initiales : A.V.A., usines de Rophemel, Beaufort, Fougères, etc.

Les années 2023 et 2024 ont été marquées par une baisse marquée de la trésorerie du fonds de roulement du syndicat liée aux paiements des travaux de l'A.V.A. et aux versements du programme d'opération.



(montants arrêtés au 6/1/2024)

Evolution du solde d'exécution en fin d'année (€)

Ce rythme rapide de décroissance de la trésorerie (-11 M€ en 2 ans) permet de répondre aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes sur une plus forte mobilisation de la trésorerie du SMG-Eau35. Toutefois, il n'est pas tenable dans la durée.

Evolution budgétaires et comptables en 2025

L'année 2025 va être marquée par des modifications importantes du fonctionnement financier et budgétaire du SMG-Eau325, pour 2 raisons :

- La mise en place d'un budget principal correspondant à l'activité de Service Public Administratif
- La mise en service de la Régie et du budget annexe de l'Aqueduc Vilaine Atlantique (canalisation d'intérêt départemental)

Ceci implique les changements suivants :

- La modification du mode de financement du SMG-Eau35 à partir de 2025 : contribution des collectivités membres en remplacement de la surtaxe récoltée auprès des abonnés
- Le passage de la nomenclature M49 en M57 pour le budget principal : un des principaux changements serait l'inscription des subventions d'équipement versées au budget d'investissement du syndicat (et non plus de fonctionnement)
- La mise en place d'un budget annexe et création de la régie pour les achats/ ventes d'eau liés à l'Aqueduc Vilaine Atlantique

Par ailleurs, le règlement financier du SMG-Eau35 prévoit :

- La poursuite des nouvelles règles de financement décidées en 2024 :
 - Financement à 80% maximum des travaux
 - Financement :
 - ➔ des travaux sur barrages (50%)
 - ➔ Des ouvrages d'amenée des eaux brutes (80%)
 - ➔ des usines locales (80% avec plafond)
- Le financement des travaux de renouvellement des réseaux :
 - 1,5M € budgétés en 2024 / reprise pour les années à venir
 - A titre de comparaison, sur la base d'un taux annuel de renouvellement de 1,25%, le besoin financier du renouvellement des réseaux sur moitié la plus rurale du département s'élève à 10 à 13 millions d'euros par an.

Création du budget annexe AVA : prospective des dépenses et recettes

8. Objet du budget annexe

Le budget annexe porte les dépenses suivantes :

- Le portage des investissements de l'Aqueduc Vilaine
- Les coûts de maintenance et d'exploitation de l'AVA, évalués à environ 50 000 €/an
- Les achats d'eau auprès Eaux et Vilaine, au prix de 1,09€/m³ pour les 350 000 premiers m³ (débit sanitaire) puis de 0,541€/m³ pour les m³ suivants (sécurisation)

A terme, il pourrait également porter les investissements d'autres « canalisations d'intérêt départemental » sous maîtrise d'ouvrage du SMG-Eau35.

Ses recettes sont constituées des ventes d'eau suivantes

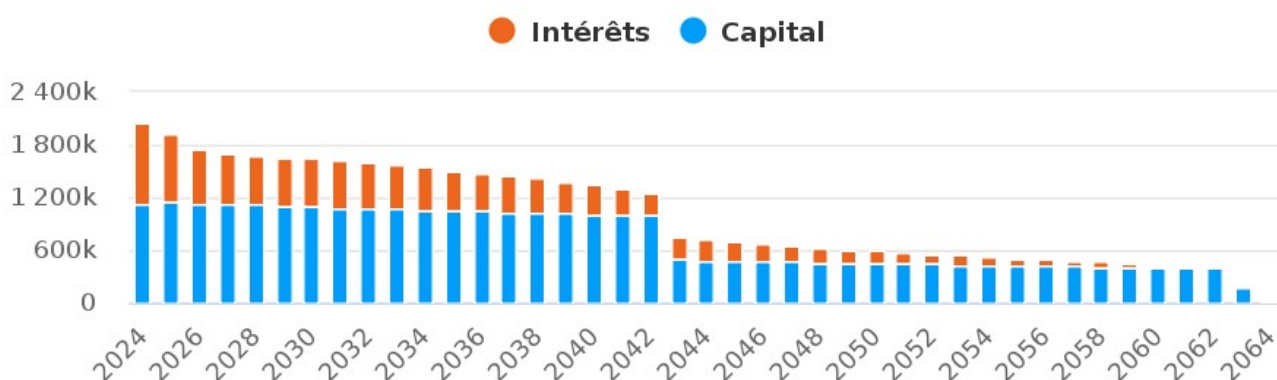
- La vente d'eau auprès de CEBR au prix de 0.621€/m³ pour les 350 000 premiers m³ (volume sanitaire)
- Une vente « à prix coûtant » pour les m³ suivants (sécurisation)

Au total, le bilan des achats / ventes d'eau fait apparaître un déséquilibre d'environ 210 000 € /an.

Toutefois, selon l'accord passé avec Eaux et Vilaine, cet achat d'eau s'accompagne d'une baisse de la participation versée à Eaux et Vilaine pour financer la tranche 2 de l'AVA (de 300 000 à ~200 000 €/an).

9. Remboursements de la dette portée par le budget annexe

Les remboursements des prêts liés à l'AVA s'élèveront à environ 1,9 M€ en 2025 puis diminueront progressivement mais resteront supérieurs à 1,5 M€/an jusque 2035. Ils dépendent en partie du taux du livret A.



10. Equilibre du budget annexe

Dans le cas général, les budgets des SPIC doivent être financés par les recettes liées à l'exploitation de leur activité (redevance, tarification usager, etc...).

Toutefois, la vocation de l'AVA est de permettre une sécurisation en cas d'année sèche et la conduite doit fonctionner le reste du temps à débit limité (renouvellement sanitaire). Cette exigence de service public conduit le SMG-Eau35 à imposer des contraintes particulières de fonctionnement qui ne permettent pas l'autofinancement de l'activité de l'A.V.A. et a fortiori ses coûts d'investissement. Ceci autorise la mise en place d'une subvention depuis le budget principal (article L. 2224-2 du CGCT).

Par analogie, on peut comparer cette subvention interne aux subventions versées par le SMG-Eau35 à ses adhérents pour leurs travaux de sécurisation inscrits au schéma départemental.

La subvention nécessaire depuis le budget principal est estimée à 2 150 000 € pour 2025. Elle devrait diminuer jusque 1,7 M€/an en 2035.

Budget principal : perspectives des recettes en dépenses

11. Evolution prévue des recettes du budget principal en 2025

L'année 2025 constitue une année charnière entre l'ancien mode de financement (surtaxe adossée aux volumes vendus) et le nouveau (contribution annuelle versée par les adhérentes du SMG-Eau35).

Afin de limiter l'impact sur les abonnés à l'eau potable, le montant de cette nouvelle contribution pour 2025 a été calculé en multipliant le volume consommé sur le territoire de chaque adhérent par un coefficient de 0,18.

Les modalités exactes de versement de cette contribution doivent faire l'objet d'une délibération. **Toutefois, légalement, la demande de versement de la contribution de l'année N devra nécessairement être réalisée par SMG-Eau35 en année N.** En conséquence, les années 2025 (et dans une moindre mesure 2026) seront atypiques pour le SMG-Eau35 puisqu'elles cumuleront le versement des arriérés de surtaxe des années précédentes et le versement de la contribution 2025.

En 2025, on peut estimer la recette principale du SMG-Eau35 à 15,3 M€, se décomposant de la manière suivante :

- 5,7 M€ correspondant aux reliquats de la surtaxe 2024
- 9,6 M€ de correspondant la contribution 2025 (titres émis en 2025)

A plus long terme, l'évolution de cette recette dépendra des tendances d'évolution de la consommation d'eau en Ille-et-Vilaine et du coefficient retenu par le SMG-Eau35.

A titre indicatif, l'augmentation de la contribution de 1c€/m3 génère une recette supplémentaire d'environ 530 000 €/an.

12. Evolution des dépenses de Fonctionnement (hors subventions)

Les principales actions/ études menées sous maîtrise d'ouvrage directe du SMG-Eau35 sont les suivantes :

Travaux :

Etudes préalables inversion Rennes- Chateaubourg
Etude de faisabilité conduite Goven-Le Theil (fin d'année)

Qualité des eaux :

Paiements pour Services Environnementaux (études)

Mobilisation des ressources :

Outil informatique de suivi des forages
Etudes sur les captages abandonnés (en cours)
Audit sur la qualité des données de niveau dans les forages

Economies d'eau par les professionnels

Diagnostics de consommations d'eau par les agriculteurs : convention CRAB – renouvelé pour 2025

Diagnostics de consommation des industriels : convention CCI « Ecode » - renouvelé pour 2025

Diagnostics chez les entreprises non industrielles les plus consommatrices identifiées dans les données de facturation

Valorisation des diagnostics réalisées auprès des communes et animation sur les actions réalisées en local

Une Autorisation d'engagement / Crédit de Paiement a été votée en mars 2024 pour ces actions.

Etudes techniques	2024	2025	2026	TOTAL
Programmes d'économies d'eau par les professionnels	112 000 *	61 000	61 000	234 000
Etudes sur les ressources souterraines	248 000 **	139 000	30 000	417 000
Etudes liées aux travaux	26 000	15 000	-	41 000
Etudes qualité (accompagnement PSE)	17 000	13 000	13 000	42 000
Total ETUDES	403 000	228 000	104 000	734 000

*y compris reliquats de la convention de partenariat « Chambre d'Agriculture » 2023

**y compris étude de diagnostic des captages abandonnés, signée en 2023

Cette AE/ CP sera actualisée pour le Budget 2025 afin intégrer les montants réellement payés en 2024 et les conventions récemment signées avec la CCI et la CRAB.

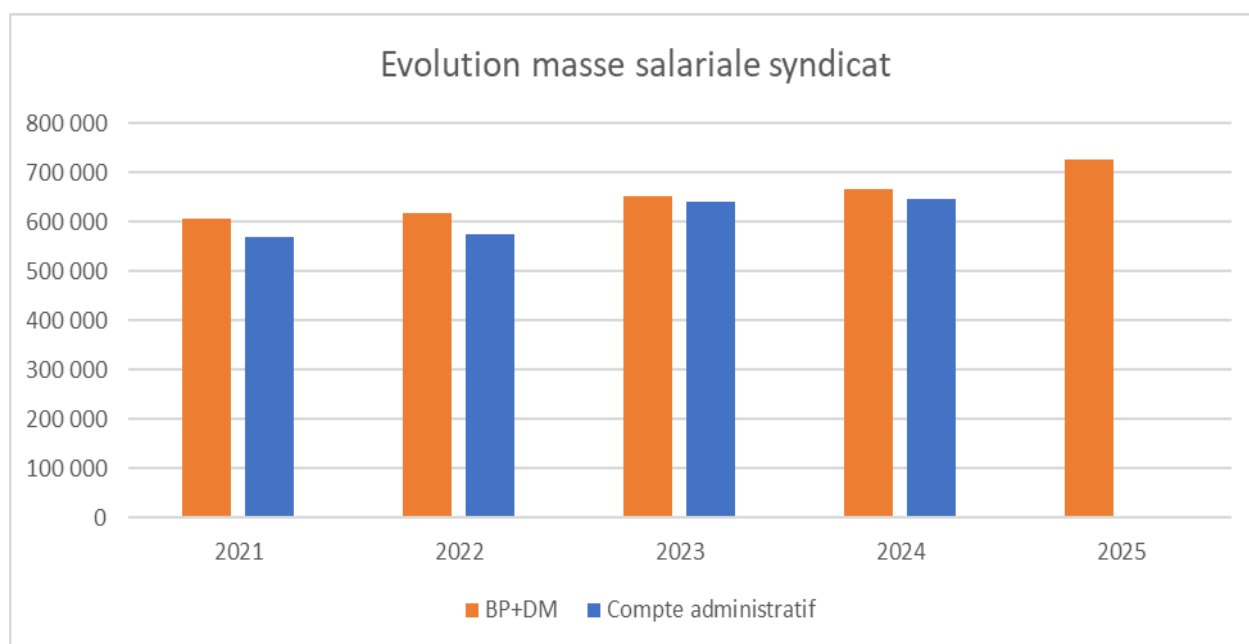
13. Evolution du service et de la masse salariale

Organigramme et tableau des effectifs

- 11 agents dont 8 titulaires et 2 stagiaires de la fonction publique
- 1 CDD en cours
- Temps de présence de 10 ETP (temps partiels)
- Mise à disposition de la mission SIG auprès de 2 adhérents (~50% ETP technicien SIG)
- Mise à disposition partielle des postes « Economies d'eau » et « Communication »
- 1 agent en disponibilité depuis novembre 2023

Evolutions attendues du service en 2025

- Pas d'évolution majeure prévue
- Remplacement à prévoir en cas de congé maternité ou arrêt maladie prolongé
- Hausse attendue des cotisations CNRACL
- 4 stagiaires sur 2025



Evolution de la masse salariale

La masse salariale est partiellement compensée par les recettes suivantes :

- La convention de mise à disposition du SIG et de la communication sur une durée de 3 ans : La mise à disposition de personnel a donné lieu à un remboursement de 25 000 € en 2024.
- L'Agence de l'eau participe au financement d'environ 2,5 ETP à hauteur de 50% dans le cadre de la convention de partenariat AELB/ CD35/ SMG-Eau35 (suivi PPC, observatoire de l'eau potable), de l'appel à projet économies d'eau et de la réalisation des PSE. En 2024, les subventions de l'Agence de l'Eau au SMG-Eau35 s'élèvent à 202 000 € hors versements PSE).

Avec une stabilité de l'effectif, la masse salariale corrigée devrait augmenter en 2025, principalement du fait du glissement ancienneté – technicité, de la hausse attendue des cotisations CNRACL et d'un remplacement temporaire prévu sur le poste d'assistante administrative (congé maternité). L'absence de la titulaire serait toutefois compensée par des remboursements de l'assurance statutaire.

14. Evolution prévue des dépenses d'investissement et de la dette

La section d'investissement du budget principal ne supporte pas de dette propre au SMG-Eau35 mais uniquement des coûts liés aux locaux administratifs, voitures, matériels et logiciels informatiques, mobilier....

Toutefois, en raison du passage en comptabilité M57, les **subventions d'équipement** versées par le SMG-Eau35 (hors subventions des intérêts d'emprunts) seront désormais inscrites à la section d'investissement.

Enfin, des études menées en maîtrise d'ouvrage déléguée sur des projets de recherches en eau ont été lancées en 2024 sur le secteur de la Bretagne Romantique. Ces études sont inscrites à la section d'investissement (**compte de tiers**). Tous les coûts engagés seront toutefois remboursés par les collectivités bénéficiaires.

15. Evolutions prévues des participations auprès des adhérents

- **Les travaux à financer**

Les versements aux adhérents (remboursements emprunts travaux, subventions directes travaux et financement des actions qualité) représentent la principale dépense du SMG-Eau35. Ils dépendent des travaux engagés par les adhérents et surtout des décisions de financements prises par le SMG-Eau35.

Les principaux travaux sont financés par **remboursement des annuités d'emprunt (capital + intérêts)**.

Les principaux travaux finançables prévus en 2025 sont les suivants :

Adhérent	Type de travaux	Désignation des travaux	Montant des travaux (M€HT)	Horizon de paiement	% financement	Montant financement SMG
CEBR	Usines	Refonte totale de l'usine de Rophémel	20	2025	80%	16,0
CEBR	Eau brute	Barrage de Rophémel - travaux de réhabilitation	13,6	2025	50%	6,8
EAU-PF	Usines	Usine de Fougères	15	2025	80%	12,0
CCBR	Usines locales	Couabrac	3,39	2025		1,8
CCBR	Usines locales	Bleuquen	1,06	2025		0,6

En 2025 : intégration de la subvention des emprunts Rophémel et Fougères + paiements directs d'environ 2,4 M€ (fourchette haute)

A court terme (2026-2030), les travaux potentiellement finançables prévus sont les suivants :

Adhérent	Type de travaux	Désignation des travaux	Montant des travaux (M€HT)	Horizon de paiement	% financement	Montant financement SMG
CEBR	Barrage	Pont Musard (Cheze)	0,1	2026	80%	0,1
CEBR	Usines locale	Usine de Vau Rezé	1,3	2026	plafond	0,6
CEBR	Usines locale	Usine de Feins	2,2	2026	plafond	1,0
CEBR	Usines locale	Usine de l'Asnière	0,54	2027	plafond	0,4
EPSM	Usines	Remplacement de l'usine de Beaufort	25	2028	80%	20,0
CEBR	Eau brute	Drains du Coglais	8	2028	80%	6,4
CEBR	Usines locale	Usine de Gahard	0,33	2028	plafond	0,3
CEBR	Usines locale	Usine de Lillion (si maintien)	4,2	2028	plafond	2,8

D'ici 2028, il est prévu le démarrage de travaux sur des usines locales et de 2 projets d'ampleur : le remplacement de l'usine de Beaufort et des travaux de refonte de la canalisation de transfert depuis les drains du Coglais (26,4 M€ de subventions du SMG-Eau35 prévues dans les PPI de EPSM et CEBR).

Enfin, de nombreux travaux sont prévus dans le Schéma Départemental AEP et les Plans Prévisionnels d'Investissements de nos adhérents à l'horizon 2030, sans certitude sur leur date exacte de réalisation. Sur la base du Schéma Départemental et des Plans Prévisionnels d'Investissement de CEBR et EPSM, les montants potentiellement finançables peuvent être approchés :

Au total, ce sont **plus de 94 M€ de travaux potentiellement finançables** qui sont programmés en 2030, dont :

- 51M€ sur les 2 projets d'ampleur d'EPSM : réutilisation des eaux usées traitées de St-Malo et reconstruction du barrage de Beaufort
- 24 M€ projets de travaux avec des montants compris entre 4 et 6 M€ chacun
- 19 M€ de travaux inférieurs à 4 M€

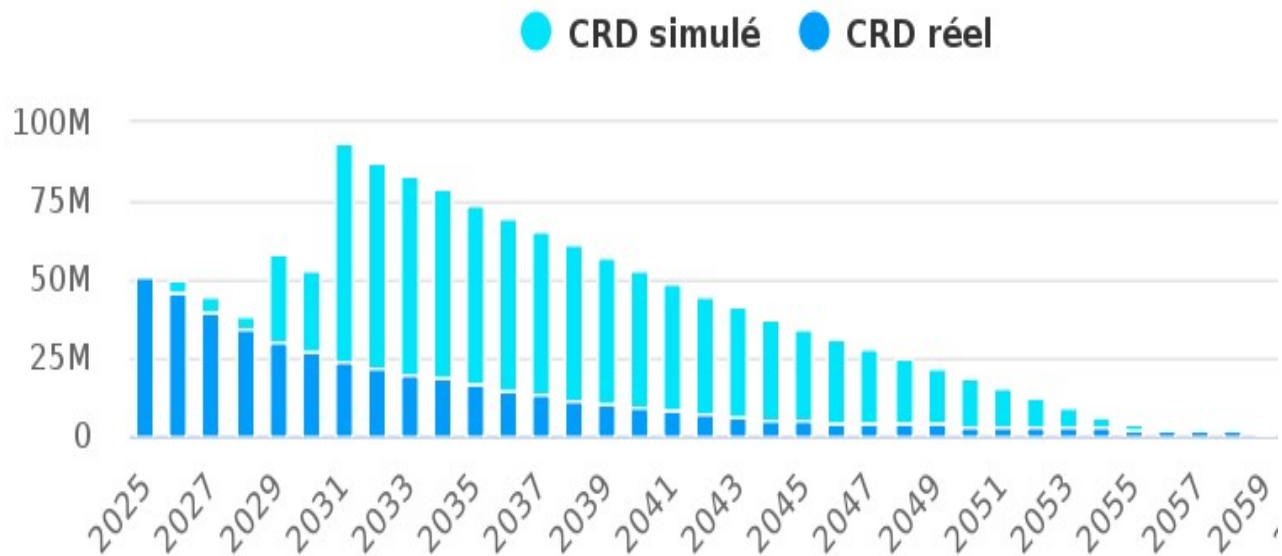
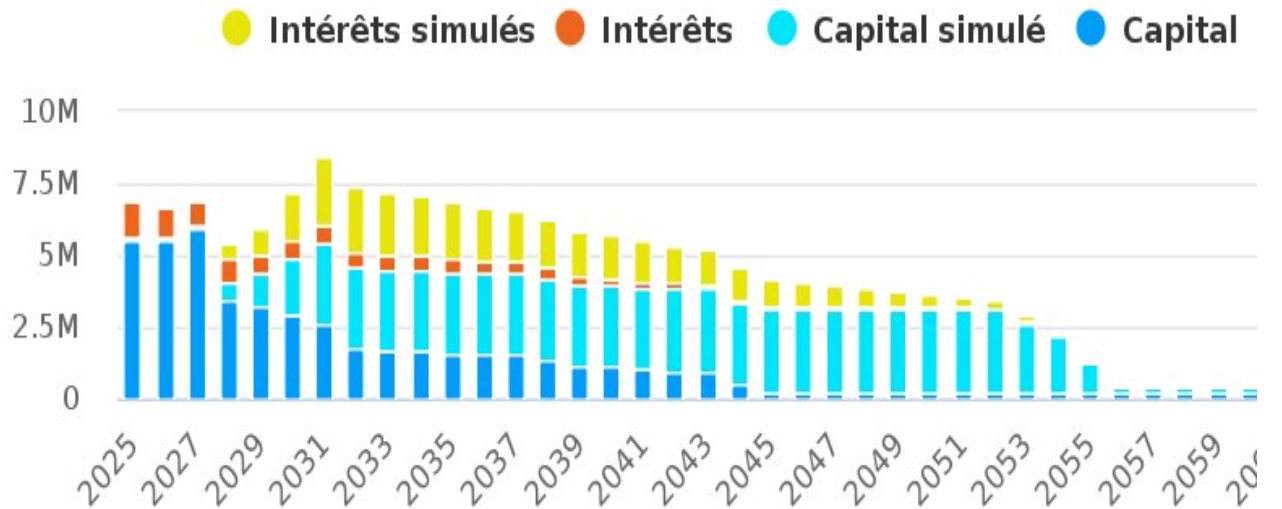
A ces travaux s'ajoutent :

- le **projet de liaison entre Goven et Le Theil**, qui serait portée par le SMG-Eau35 pour un montant prévisionnel de 15 M € à l'horizon 2030
- Le financement du renouvellement des conduites de distribution en secteur rural estimé à 1,5 M€/an
- Le financement des actions qualité et quantité, estimé à 600 000 €/an

Au total, les prévisions de travaux potentiellement finançables d'ici à 2030 sont de 212 M€, dont 48 M€ déjà engagés, soit une somme très nettement supérieure à celle prévue au Schéma Départemental AEP de 2024 (~128 M€).

Adhérent	Type de travaux	Désignation des travaux	Montant des travaux (M€HT)	Horizon de paiement
DUEST3	Usines	Refonte Usine du Paradet à Redon	6	2030
CCBR	Réservoir	Création d'une bache supplémentaire de 1 200 m ³ au réservoir de Saint-Thual	0,6	2030
CCBR	Pompage sur feeder	Renforcement du pompage de Plouasne/St-Pern (260 m ³ /h)	0,4	2030
CEBR	Pompage sur feeder	Renforcement du pompage de Villejean vers Bédée - Rphémel	2,5	2030
CEBR	Usines	Amélioration du site de Villejean (usine+réservoir) : process, citerne et réservoir haut, etc.	5	2030
CEBR	Pompage sur feeder	Réservoir des Gallets : Renforcement du pompage vers EAU-PB	2	2030
CEBR	Interconnexions	Liaison axe RII (aqueduc Mézières) - usine Douettée (3.5 km de DN300)	1,8	2030
EAU-PB	Interconnexions	Renforcement entre l'usine de Plessis-Beucher et le réservoir de la Vallée	1,1	2030
EAU-PB	Usines	Ajout d'une étape de traitement (CAG) à l'usine de la Billerie	4	2030
EAU-PB	Usines	Rehab GC à l'usine de la Billerie (2e investissement)	4	2030
EAU-PB	Interconnexions	Sécurisation SIEFT depuis Eau-PB : Renforcement Les Epinettes --> Nouveau réservoir de Domalain	1,25	2030
EAU-PB	Interconnexions	Sécurisation SIEFT depuis Eau-PB :Création d'un réservoir sur la commune de Domalain	3,5	2030
SIEFT	Usines	Nouvelle usine de production de la Cité	5	2030
SIEFT	Interconnexions	Sécurisation SIEFT depuis Eau-PB : doublement du réservoir du Theil et pompage	2	2030
CEBR	Eau brute	Renouvellement de la conduite d'eau brute de l'usine de Champ Fleury	0,9	2030
DUEST3	Interconnexions	Renforcement Boeuvres vers Guipry du DN250 en DN350 (4,3 km)	1,6	2030
EPSM	Eau brute	Reconstruction du barrage de Beaufort	21	2030
EPSM	Eau brute	Travaux sur les eaux brutes en rive droite de la Rance (alimentation complémentaire pour l'usine de Beaufort),	30	2030
EAU-PB	Usines	Usine de la Grange : amélioration filière et réhab GC	1,5	2030

Sur la base de ces hypothèses et d'une politique inchangée des subventions du SMG-Eau35 (financement à 80%, subventions directes jusque 1,5M€ de travaux), les perspectives de **subventionnement d'emprunts** par le SMG-Eau35 sont les suivantes :



Selon les hypothèses retenues et sans décalage des travaux prévus, les subventions de remboursements d'emprunts resteraient aux alentours de 7 M€/an pendant au moins 10 ans (avec un creux en 2028- 2029 en fonction de la date réelle des financements sur l'usine de Beaufort).

Dans le même temps, le capital restant dû garanti par un financement du SMG-Eau35 devrait atteindre un pic entre 2030 et 2032, entre 80 et 90 M€ (hors AVA)

Enfin, il est prévu environ 50 M€ de subventions directes étalées sur cette période de 10 ans.

Bilan : perspectives financières du SMG-Eau35

Pour ce bilan, les prospectives du budget principal et du budget annexe sont cumulées.

16. Les prospectives de recettes et de dépenses du SMG-Eau35

- Une recette prévue en hausse en 2025 mais dont la dynamique à plus long terme est peu prévisible

- En 2025, un reliquat de surtaxe de 5,6 M€ qui viendra augmenter le résultat du SMG-Eau35
- Une perspective d'évolution de la recette liée :
 - A la dynamique de la consommation totale en eau sur le département : hausse, baisse ou maintien ?
 - A la valeur de contribution fixée par le comité du SMG-Eau35 (actuellement 0.18€/m³ consommé)

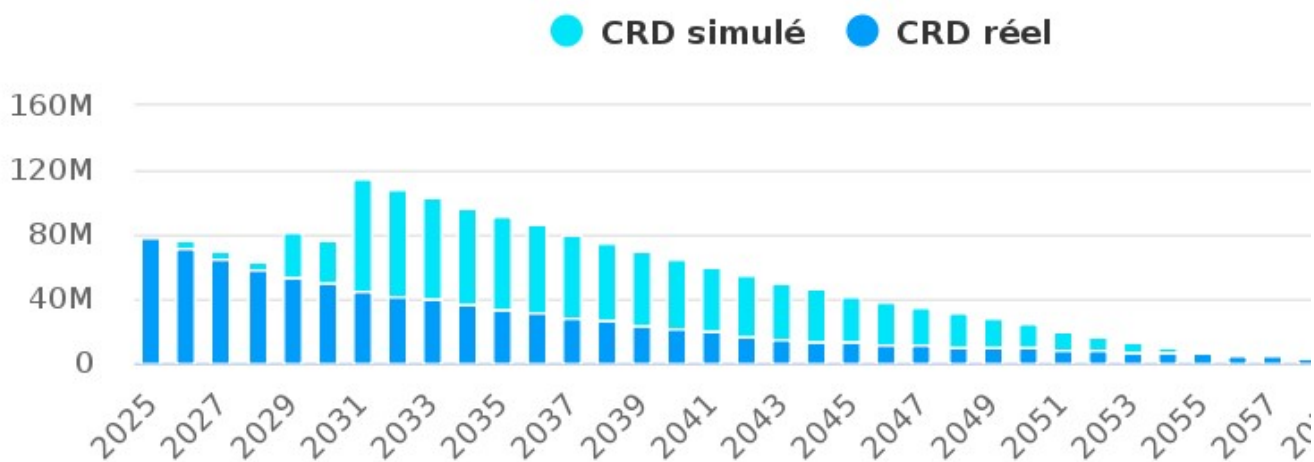
- Des dépenses d'investissement du SMG-Eau35 en forte augmentation et avec des perspectives de progression dans les années à venir

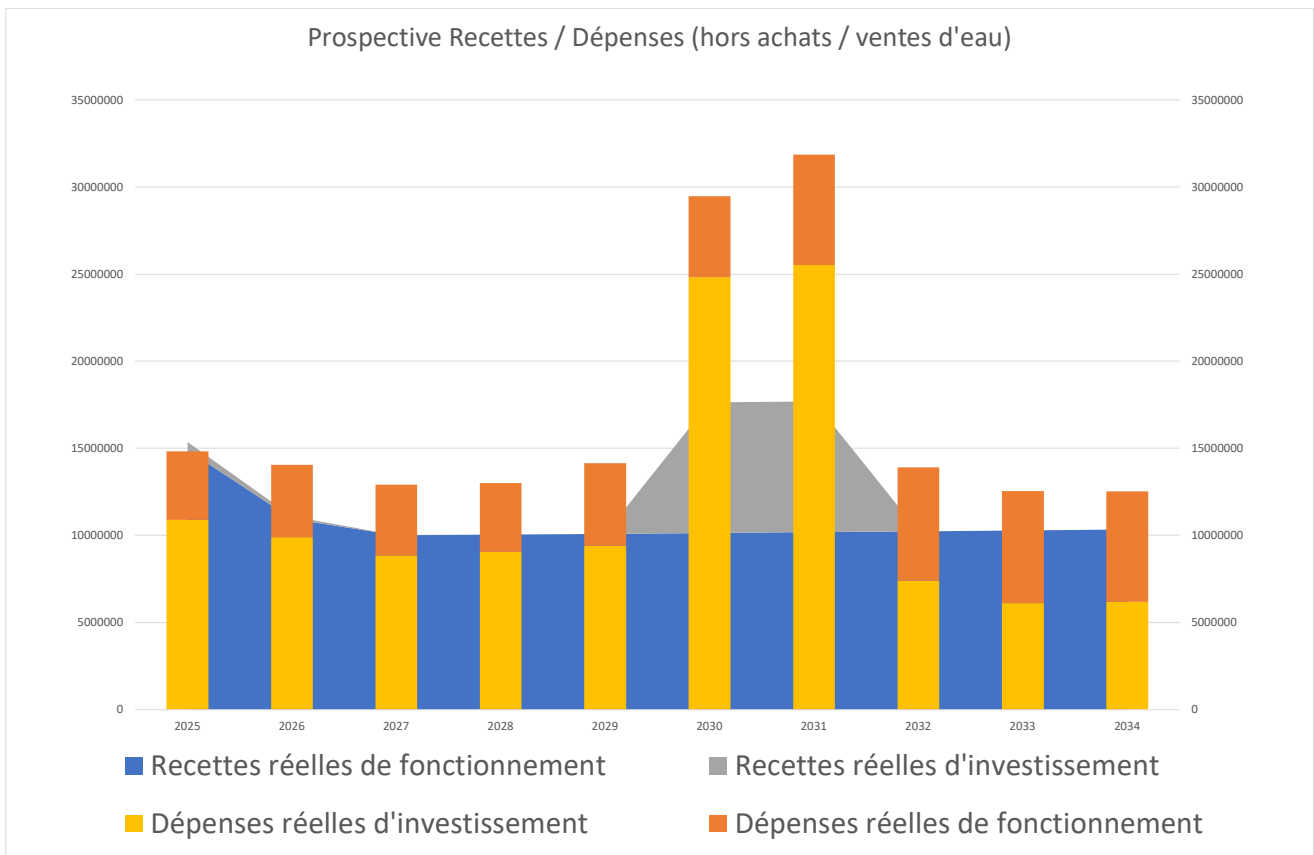
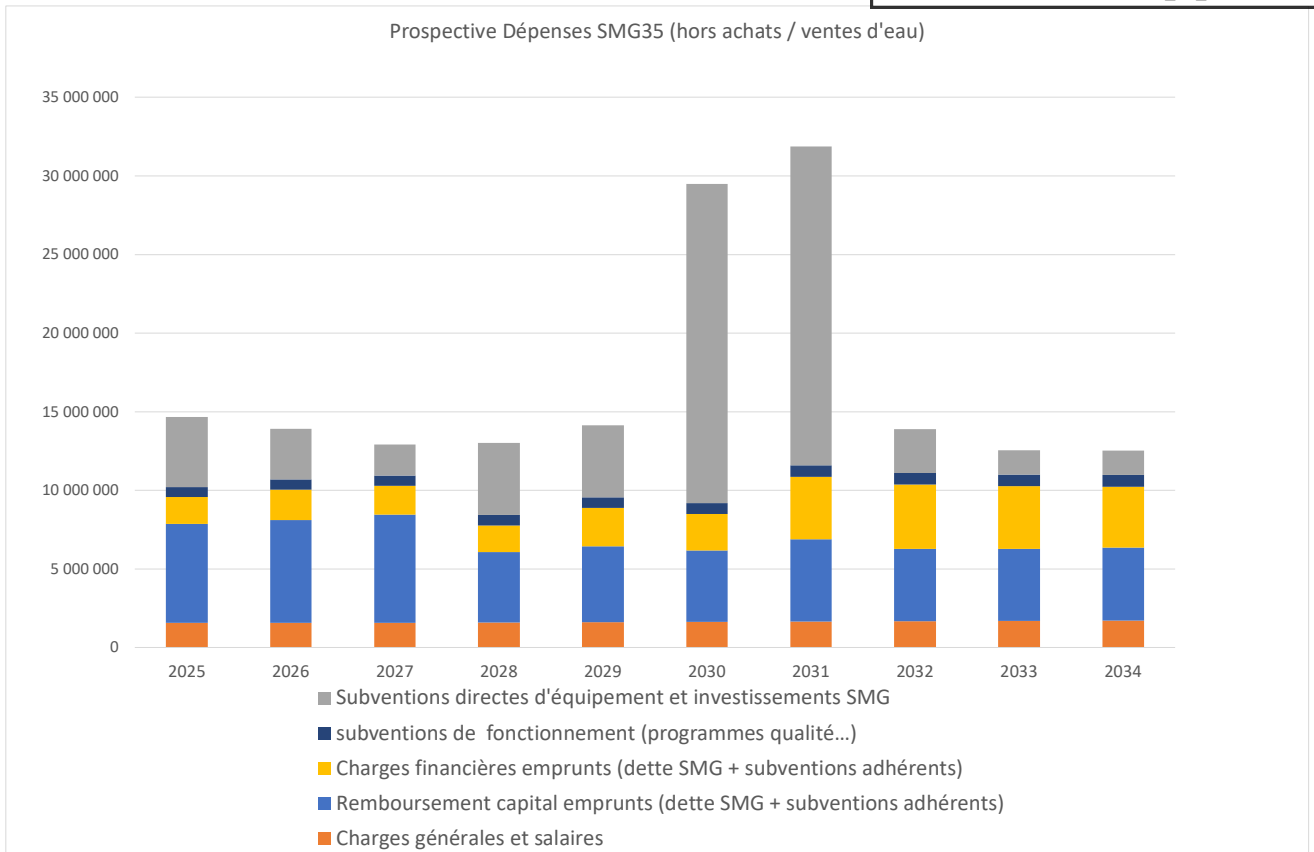
Pendant les 10 prochaines années, le remboursement de la dette totale (dette liée à l'AVA + dette couverte par subvention) représentera en moyenne environ 9 M€/an, soit l'équivalent de la recette totale actuelle du SMG-Eau35 !

Le Plan Prévisionnel d'Investissement d'EPSM prévoit 54 M€ de subventions du SMG-Eau35 pour des travaux engagés d'ici à 2030 : ce point est à creuser en urgence car il conditionne la trajectoire financière du SMG-Eau35 et la soutenabilité de sa dette.

La poursuite du versement direct de 1,5 M€ par projet est intéressante pour nos adhérents mais pénalisante pour les finances du SMG-Eau35 : 10 à 15 M€ à payer d'ici 2030

Un poids de la dette croissant, avec un pic de capital restant dû vers 2030 aux alentours de 110 M€, lors du début des gros programmes de travaux d'Eau du Pays de Saint-Malo (cf. ci-dessous).



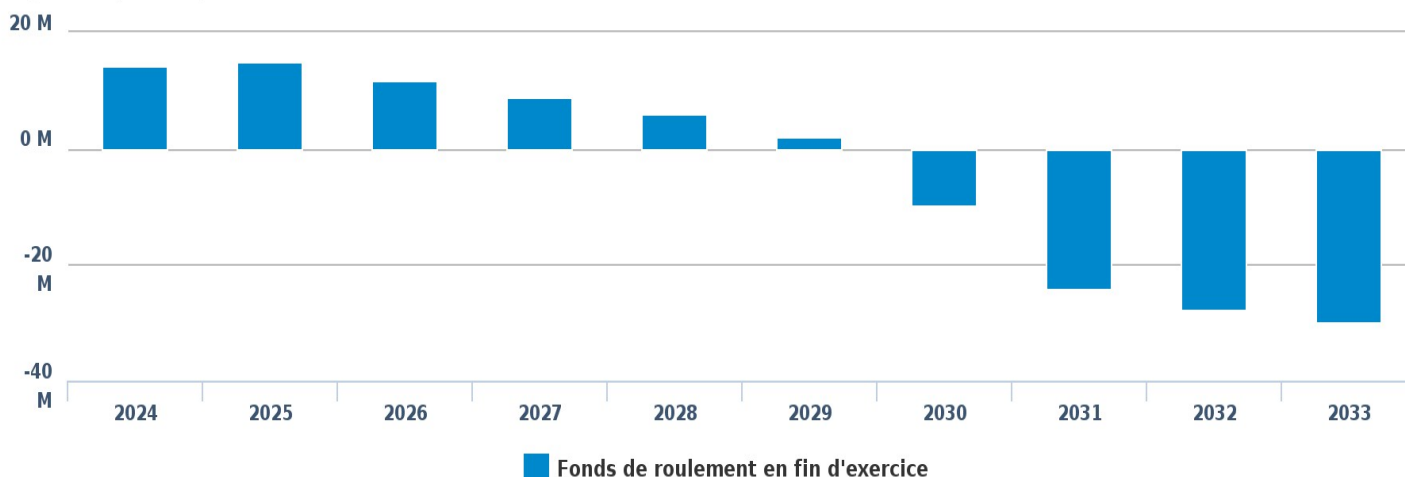


17. Evolution attendue du solde d'exécution annuel

Sur la base de l'ensemble de ces hypothèses, on peut prévoir l'évolution du solde annuel d'exécution du SMG-Eau35 (budget principal + budget annexe) :

Fonds de roulement en fin d'exercice

Budget Principal > MAJ 08/01 avec CA 2024 (sans rattachements)



La trésorerie restait positive jusque 2029 puis se dégraderait rapidement (dates exactes en fonction de l'avancement réel des projets) :

- 10 M€ attendus en 2030
- 24 M€ attendus en 2031

Pour rappel, les remboursements de la dette propre au syndicat et de la dette couverte par subvention représentent la majeure partie des dépenses. A terme, la capacité d'emprunt du SMG-Eau35 et de ses adhérents pourrait donc être remise en cause.

Cette perspective d'un fort déséquilibre à moyen terme appelle des mesures rapides et importantes. Les pistes pour équilibrer le bilan seraient les suivantes :

- **Augmenter le montant de la contribution** : à titre indicatif, pour équilibrer à horizon 2031, il faudrait augmenter le montant de la contribution d'environ 7c€/m³ dès 2026 (ou plus si décalage dans le temps)
- **Revoir les types de travaux finançables ou les modalités d'intervention du SMG-Eau35** : pourcentages d'intervention et prise en charge ou non des intérêts d'emprunts
- **Supprimer les versements directs de 1,5 M€ par projet et favoriser le recours à l'emprunt par les adhérents** : ceci représenterait une économie à court terme de 10 à 15 M€, mais accentuerait d'autant le poids de la dette couverte par le SMG-Eau35
- **Avoir une vision plus précise du calendrier prévisionnel des principaux programmes de travaux**
- **Revoir le calendrier et /ou l'opportunité de certains travaux** au vu de l'évolution de besoins en eau et d'une analyse coûts - bénéfices